



**Confédération
des syndicats nationaux**

Commentaires présentés par la
Confédération des syndicats nationaux

au Comité permanent des finances

dans le cadre des consultations
sur le projet de loi C-10,

*Loi portant exécution de certaines dispositions
du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009
et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes*

Ottawa, le 23 février 2009

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
tél. : 514-598-2271
téléc. : 514-598-2052
www.csn.qc.ca

Introduction

En cette période de crise financière et de récession, le gouvernement conservateur s'est finalement résigné à déposer un budget qui comporte un plan de relance de l'économie. Quoi qu'on en dise, la crise politique des derniers mois a contraint le gouvernement conservateur à se mettre, plus que d'habitude, à l'écoute de la population. Cela dit, bien qu'il y ait de l'argent au rendez-vous dans ce plan de relance, la CSN considère que ce budget demeure inacceptable et inéquitable pour les chômeurs, les travailleurs âgés, les femmes et le Québec. De plus, l'attaque au droit de négocier les salaires des employé-es de la fonction publique est tout à fait inadmissible.

Un certain nombre de mesures du plan de relance conservateur doivent tout de même être soulignées, même si celui de la coalition PLC-NPD, appuyé par le Bloc Québécois, était de loin supérieur. Le gouvernement fédéral répond notamment à la demande des provinces en ajoutant plusieurs milliards de dollars à ses investissements en infrastructures ; il répond également à certains besoins criants en matière de formation de la main-d'œuvre. Toutefois, cela ne permettra pas au Québec de rattraper le retard accumulé à cet égard. Quelques mesures pertinentes ne font pas foi de tout. Malgré l'envergure du stimulus budgétaire et fiscal du gouvernement, plusieurs aspects du budget ne satisfont pas la CSN. Le budget ne propose aucun changement de cap sur des questions de fond comme la péréquation et les transferts fédéraux pour les programmes sociaux, le soutien aux secteurs économiques en difficulté, le programme d'assurance emploi, le fardeau fiscal, les changements climatiques, en plus d'attaquer des droits fondamentaux.

Paiement de péréquation et transferts fédéraux pour les programmes sociaux

Les changements annoncés à la formule de péréquation l'automne dernier, et confirmé par le budget, sont majeurs et inacceptables pour le Québec, qui perdra au bas mot un milliard de dollars cette année et jusqu'à deux milliards l'an prochain. Non seulement le gouvernement fédéral vient-il priver le Québec de moyens pour faire face à la crise, mais il vient creuser le déficit budgétaire au Québec au pire des moments. Avec la modification unilatérale de la formule de péréquation, le Québec perd son seul gain véritable issu du règlement partiel du déséquilibre fiscal dans le cadre du budget 2007. Il est devenu très clair que le fédéralisme d'ouverture des conservateurs n'a jamais été rien d'autre qu'un mirage et que le déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec va en s'accroissant.

Toujours dans le dossier de la péréquation, l'Ontario bénéficie d'une modification du programme de péréquation qui devrait aussi s'appliquer au Québec. En effet, le gouvernement fédéral a annoncé, le 24 décembre 2008, que le traitement des dividendes versés par *Hydro One* au gouvernement de l'Ontario serait modifié. Les dividendes d'*Hydro One* seraient désormais considérés comme des revenus à l'assiette des impôts des sociétés plutôt qu'à l'assiette des ressources naturelles,

puisque ces revenus ne sont pas issus de la production d'électricité, mais des activités de transport et de distribution. La CSN considère que ces dispositions du programme de péréquation devraient aussi s'appliquer aux activités de transport et de distribution d'Hydro-Québec, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette iniquité dans le traitement des dividendes privera le gouvernement du Québec d'un montant estimé à plus de 250 millions de dollars par année.

Par ailleurs, les transferts fédéraux au titre de la santé, de l'éducation post-secondaire et de l'aide sociale ont augmenté moins rapidement au Québec qu'ailleurs ces dernières années, parce qu'ils ne se font plus sur la base des besoins et du partage des coûts, mais plutôt en fonction du nombre d'habitants par province. Ce mode de répartition inéquitable fait en sorte que les transferts que le Québec reçoit pour les programmes sociaux sont de 28 % inférieur à ce qu'ils étaient en 1994-1995, alors qu'ils ont augmenté de 45 % en Alberta. Cette norme de financement conduit à des aberrations. Par exemple, puisque moins de personnes reçoivent de l'aide sociale en Alberta, le gouvernement albertain reçoit 11 607 \$ pour chaque prestataire, comparativement à 2 788 \$ pour le Québec. Pourtant, une personne apte à travailler recevant de l'aide sociale n'a droit qu'à 4 824 \$ par année en Alberta! Cet exemple illustre bien l'iniquité planifiée des transferts fédéraux servant à financer les programmes sociaux des provinces.

La situation est similaire dans le domaine de la santé et de l'éducation post-secondaire. Dans ce dernier domaine, le niveau de financement fédéral par étudiant universitaire au Québec est le troisième plus faible au Canada, toujours en raison de cette norme de financement par personne qui fait abstraction des besoins et des réalités distinctes des provinces. Rappelons que le gouvernement du Québec attend toujours les 800 millions de dollars additionnels qui permettraient de retrouver le niveau de financement fédéral de 1994-1995 en termes réels dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Cette somme représente la part du Québec dans une revendication qui faisait consensus entre les provinces canadiennes.

Finalement, le budget comporte d'autres manifestations de l'existence toujours très réelle du déséquilibre fiscal. Il y a d'abord cette volonté du gouvernement fédéral d'aller de l'avant avec la mise en place de l'agence pancanadienne de réglementation des valeurs mobilières, dans l'irrespect total des compétences constitutionnelles du Québec en la matière. Il y a aussi cette initiative d'accorder des prêts directement aux municipalités, en passant par-dessus la tête des provinces (il y en a pour 2 milliards de dollars sur deux ans). Le déséquilibre fiscal n'est pas qu'une affaire comptable, qu'une affaire de transferts aux provinces. Plus fondamentalement, le fonctionnement ordonné d'une fédération exige que chaque ordre de gouvernement ait l'autonomie nécessaire pour occuper de la façon la plus efficace possible ses champs de compétences. Cette autonomie nécessite bien évidemment que les revenus puissent couvrir les responsabilités de dépenses, mais aussi que les compétences constitutionnelles dévolues à chaque gouvernement

soient respectées, ce qui, encore une fois, n'est pas le cas dans le budget 2009-2010 du gouvernement fédéral.

Soutien aux secteurs économiques en difficulté

La CSN constate que le budget est inéquitable entre les différentes régions du Canada non seulement du fait des transferts financiers du gouvernement fédéral, mais aussi en raison d'un soutien aux secteurs économiques en difficulté sans commune mesure entre les régions. Ainsi, l'Ontario obtient près de 4 milliards de dollars pour son secteur automobile, des mesures dédiées au sud de la province (1 milliard de dollars sur cinq ans, notamment pour la création d'une agence de développement économique), 40 % du milliard de dollars sur deux ans destiné à favoriser l'adaptation des collectivités. La seule initiative majeure du budget concernant le secteur manufacturier vise l'industrie de l'automobile et donc l'économie ontarienne. Pour le secteur manufacturier du reste du Canada et du Québec, il n'y a que des mesures fiscales qui ne profitent qu'aux entreprises qui réalisent des profits : prolongation de trois ans du régime de déduction pour amortissement accéléré (au coût de 1 milliard de dollars), maintien des baisses d'impôt déjà annoncé malgré la conjoncture difficile, etc.

De leur côté, les communautés forestières, minières et des pêches situées ailleurs qu'en Ontario devront se contenter de 600 millions de dollars. Par ailleurs, les programmes visant la promotion de l'industrie forestière à l'étranger et le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies ne représentent que 170 millions de dollars. Quant au secteur des mines, il ne reçoit qu'une aide de 55 millions de dollars. Les secteurs miniers et forestiers reçoivent donc un soutien insuffisant compte tenu de leur importance dans l'économie canadienne et québécoise. Finalement, le refus des conservateurs de rétablir les sommes vouées à la culture, un secteur très important pour l'économie québécoise, va continuer à faire souffrir toutes les régions du Québec, tout comme les coupes infligées aux organismes de développement économique.

Programme d'assurance emploi

Alors que 129 000 emplois ont été perdus au pays en janvier dernier, la diminution mensuelle la plus importante depuis 1976, il est très décevant de constater que le programme d'assurance emploi ne contient pratiquement aucune bonification substantielle, notamment au chapitre de l'admissibilité.

À la suite des nombreuses dégradations que le programme d'assurance emploi a subies avec les réformes des années 90, nous traversons pour la première fois une crise économique majeure avec un régime inadapté à cette conjoncture. Actuellement seulement 43 % des chômeuses et des chômeurs, reçoivent des prestations d'assurance emploi alors qu'en 1989 ce pourcentage était de 83 %.

La CSN réclame toujours l'abolition du délai de carence, l'amélioration notable des règles d'admissibilité ainsi qu'un taux de remplacement de 60 % du revenu calculé sur les 12 meilleures semaines de la période de référence.

Par ailleurs, la CSN revendique depuis longtemps un programme de soutien financier visant à permettre aux travailleurs âgés ayant perdu leur emploi de faire le pont entre la fin des prestations d'assurance emploi et le début des prestations de retraite. Encore une fois, le gouvernement refuse d'aider les travailleurs âgés qui n'ont pas la capacité d'acquérir de nouvelles compétences avant leur retraite. Les travailleurs âgés doivent se contenter d'une bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), qui propose essentiellement des mesures actives, ce qui n'est pas toujours une solution pour ces personnes.

Finalement, les sommes consacrées par le gouvernement à la préservation minimale du pouvoir d'achat des plus démunis sont certainement en temps de crise, des mesures économiquement efficaces.

Réduction du fardeau fiscal

Malgré la récession qui comprime ses revenus, le gouvernement a décidé de procéder à de nouveaux allègements fiscaux, qui risquent de rendre nécessaires des compressions budgétaires au sortir de la récession. Les baisses d'impôt sont de 11,3 milliards de dollars sur deux ans au total et touchent essentiellement les particuliers, principalement par le biais d'une baisse d'impôt générale accordée à tous les contribuables et d'un crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Si le crédit d'impôt visant à soutenir l'industrie de la construction a un rôle à jouer dans un plan de relance économique, la baisse d'impôt de nature générale ciblant les particuliers relève plus de l'idéologie visant à réduire le rôle et la taille de l'État. Pourtant, les provinces avaient clairement indiqué que la réduction du fardeau fiscal n'était pas une mesure appropriée en cette période de récession, notamment parce que les effets multiplicateurs des dépenses directes de l'État sont plus grands que ceux qui découlent des baisses d'impôt.

Qui plus est, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les baisses d'impôt ne sont pas ciblées sur les ménages à faible et moyen revenu. Il s'agit de baisses d'impôt proportionnelles qui favorisent davantage le contribuable ayant un revenu important. Par exemple, la grande majorité des salarié-es ne peut profiter du relèvement du seuil maximal de la deuxième tranche d'imposition, qui implique que le taux d'imposition de 22 % s'appliquera désormais à compter de 81 452 \$ de revenu imposable plutôt qu'à 77 664 \$.

La CSN a calculé que les allègements fiscaux cumulatifs introduits par les conservateurs jusqu'à l'exercice budgétaire 2009-2010, y compris ceux du dernier budget, totalisaient 82 milliards de dollars. Pour le seul exercice budgétaire 2009-2010, cette stratégie économique prive le gouvernement de 29,2 milliards de dollars.

À la faveur de la crise, les gouvernements à l'échelle mondiale ont découvert de dure façon la nécessité de leur intervention pour soutenir l'économie. Avec sa stratégie de baisses d'impôt et de taxes, ce sont d'autant de leviers dont le gouvernement se sera privé.

Changement climatique, transport collectif et énergies renouvelables

La CSN déplore que ce budget, comme les précédents, éloigne le Canada encore un peu plus de l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto. Même si le Canada a signé le protocole de Kyoto, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sont actuellement de 33 % plus élevées que ce que prévoient les cibles du protocole. Les émissions de GES par personne du Canada sont les plus élevées au monde après celles des États-Unis à cause du développement des sables bitumineux de l'Alberta.

Puisque les crises sont souvent des occasions de changements, la CSN aurait souhaité voir le gouvernement conservateur s'engager enfin dans une démarche sérieuse pour répondre à la menace du réchauffement climatique. Bien que la CSN se réjouisse des milliards de dollars additionnels qui seront investis pour stimuler le développement des infrastructures publiques au Canada et au Québec, elle est déçue du peu d'argent qui sera consacré aux transports collectifs, aux énergies vertes et renouvelables ainsi qu'à l'efficacité énergétique. Les infrastructures vertes ne reçoivent qu'un milliard de dollars sur cinq ans, les mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, 300 millions. Bien entendu, les provinces et les municipalités utiliseront sans doute une part non négligeable des fonds d'infrastructures pour moderniser leurs réseaux d'aqueducs et autres infrastructures environnementales plus traditionnelles.

Globalement, l'effort du gouvernement est beaucoup trop faible en matière d'environnement. D'ailleurs, l'inefficacité des programmes fédéraux ayant pour objectif de réduire les gaz à effet de serre (GES) a été pointée du doigt dans le récent rapport du commissaire à l'Environnement, Scott Vaughan. Ajoutons que le gouvernement canadien continue d'accorder des aides fiscales à l'industrie pétrolière alors que même l'OCDE suggère de les abolir. Le récent budget en rajoute : le gouvernement offre des centaines de millions de dollars pour le développement de projet de captage de carbone, encore une initiative qui profitera aux pétrolières.

La crise économique et la nécessité de recourir à des déficits importants pour soutenir l'activité constituent, de façon paradoxale, une conjoncture favorable pour accélérer les investissements de manière à faire la transition vers l'économie de demain, vers une économie qui se conforme aux principes du développement durable. Avec son budget, le gouvernement fédéral aurait dû lancer un signal clair au nouveau président américain, Barack Obama, indiquant qu'il était prêt à le suivre dans sa détermination à soutenir la protection de l'environnement et à faire de l'objectif du développement durable une réalité.

Le plan de relance américain comprend 65 milliards de dollars en mesures diverses pour faire la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ; il est aussi question de mettre à niveau des infrastructures plus traditionnelles (réseaux d'aqueducs et de distribution d'électricité). Sur dix ans, le président Obama souhaite des investissements de l'ordre de 150 milliards de dollars dans les énergies renouvelables. Dans le nouveau contexte politique nord-américain, le gouvernement conservateur manque donc singulièrement de vision et d'imagination dans le dossier environnemental.

Des attaques aux droits fondamentaux

En terminant, nous concluons sur des dossiers directement liés aux relations de travail.

Négociation salariale

Sous le couvert d'un plan de relance attendu de tous, le budget ramène en douce plusieurs irritants qui étaient présents dans l'énoncé économique de l'automne dernier. La CSN en a notamment contre la volonté gouvernementale de plafonner les augmentations salariales dans la fonction publique fédérale. Un syndicat CSN, le syndicat des agentes et agents correctionnels fédéraux UCCO-SACC-CSN est touché par cette mesure. UCCO-SACC-CSN et le Conseil du Trésor sont liés par un contrat de travail dont la durée est de 2002 à 2010. La loi sur le contrôle des dépenses, qui fait partie du projet de loi omnibus C-10 (loi d'exécution du budget 2009), viendrait réduire de façon unilatérale de 2 % à 1,5 % l'augmentation de salaire négociée pour l'exercice financier 2009-2010. Ce non-respect de la parole donnée mettra à mal le lien de confiance entre les travailleurs et l'employeur. De plus, mine de rien, cette décision unilatérale fera perdre, sur l'ensemble d'une carrière, des milliers de dollars aux agents correctionnels.

En conséquence, la CSN a l'intention de contester devant les tribunaux la constitutionnalité du projet de loi C-10 parce qu'il viole le droit constitutionnel à la liberté d'association, qui inclut le droit de négocier collectivement un contrat de travail, liberté garantie à la fois par la Charte canadienne des droits et libertés et par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Équité salariale

Enfin, le projet de loi C-10 est un affront au droit fondamental des femmes à la reconnaissance de la valeur de leur travail et celles-ci ont plus d'une raison de se sentir offensées.

D'abord, le gouvernement redéfinit la notion même de catégorie d'emplois afin de lui permettre de limiter le concept de catégorie d'emplois à prédominance féminine, aux seuls emplois qui comptent plus de 70 % de femmes. Il attaque aussi le droit des femmes à une rémunération égale pour un travail de valeur équivalent en ajoutant aux critères reconnus d'évaluation des emplois celui des besoins des employeurs

en matière de recrutement et de rétention de sa main-d'œuvre. La discrimination salariale devient donc permise si elle se justifie par les conditions du marché, cela est inacceptable !

Non satisfait, le gouvernement ramène ce droit dans le champ du négociable plutôt que d'obliger l'établissement de véritables programmes d'équité salariale et d'assurer leur maintien. Il ne s'agit donc plus d'un droit à faire respecter, mais d'une condition à négocier. La responsabilité des résultats serait imputable, non seulement aux employeurs, mais aussi aux organisations syndicales. En effet, le projet de loi confie à la Commission de la fonction publique, qui est un organisme qui n'a aucune expertise sur ces questions, le pouvoir de déterminer un montant compensatoire à une personne qui aurait été lésée. Elle pourrait obliger un syndicat à déboursier une partie de celui-ci. Ainsi, les organisations deviendraient responsables du paiement des salaires. À sa face même, il s'agit là d'un non-sens qu'il faut dénoncer et contester.

Tout aussi odieux, le gouvernement interdit aux organisations syndicales d'inciter les femmes à porter plainte et à les représenter pour obtenir justice. Comment le gouvernement peut-il, dans le préambule du projet de loi, estimer que les femmes dans le secteur public fédéral devraient recevoir un salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale et affirmer aussi qu'il reconnaît qu'il est souhaitable d'atteindre cet objectif de façon proactive tout en proposant un encadrement législatif aussi inique ?

Nous demandons au gouvernement qu'il retire les dispositions sur l'équité dans la rémunération du secteur public et qu'il s'inscrive dans l'élaboration d'une réelle loi proactive en matière d'équité salariale.